



Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-six,

Le jeudi 12 février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05/02/2026

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2026-001 Avenant n°1 au schéma de mutualisation 2025-2029 : mise à disposition de service enfance

Annexe : Schéma de mutualisation enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants ;

Vu le Schéma de mutualisation adopté pour la période 2025-2029 ;

Vu les besoins exprimés par les communes membres et les services communautaires dans le cadre du suivi et de l'actualisation du schéma de mutualisation ;

Considérant que la mise en œuvre du schéma nécessite une adaptation pour tenir compte :

- de l'évolution des organisations communales et communautaires,
- de nouvelles opportunités de mutualisation opérationnelle,
- de l'ajustement de certaines actions prévues initialement,
- et de la nécessité de renforcer l'efficacité des services et l'optimisation des ressources ;

Considérant que l'avenant présenté a été élaboré en concertation avec les communes membres, les directions des services et les instances de dialogue ;

L'avenant actualise les axes d'intervention, précise les actions à engager, modifie le calendrier de mise en œuvre et ajuste les modalités d'accompagnement des communes, conformément au document annexé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** l'avenant au Schéma de Mutualisation 2025-2029, annexé à la présente délibération.

- **AUTORISER** Monsieur 99_0E-079-2179 01479-20260212-2026 0016-D l'engagement nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant et à engager les démarches d'accompagnement des communes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 12 février 2026

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

